

COLLECTIF NATIONAL DROITS DE L'HOMME ROMEUROPE

GUIDE POUR LA CONTRIBUTION AU RAPPORT 2024 DE LA CNDH SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISEMITISME ET LA XENOPHOBIE

I. État du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie en 2024 selon votre organisation

- a. Quel bilan dresse votre organisation de l'état du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie en 2024 ? A partir de votre expérience de terrain, pouvez-vous conclure à une certaine évolution quantitative et/ou qualitative du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme pour l'année 2024 ?

Tout au long de l'année 2024, le CNDH Romeurope a recueilli, via ses membres, des informations au sujet de discriminations dont sont victimes les personnes originaires d'Europe de l'Est, Roms ou présumées Roms, vivant en bidonville, squat ou autres lieux de survie en France et victimes d'antitsiganisme.

L'antitsiganisme sempiternel dont sont victimes les personnes en Europe et en France, les éloignent dès le début des institutions et multiplient les difficultés d'accès aux droits. Ainsi, le risque de pauvreté est plus élevé chez les personnes Roms ou présumé comme tel. Ainsi, la précarité dans laquelle vivent aujourd'hui les personnes roms habitat informel (squat, bidonvilles etc.) alimentent les préjugés à leur encontre et renforce l'antitsiganisme déjà présent. Les intellectuels roms sont devenus invisibles car ne répondent plus aux stéréotypes même si le discours antitsigane reste présent.

Le cumul des vulnérabilités, la situation sociale de précarité a un impact sur les discriminations.

Les roms migrants en situation de précarité sont visibles, contrairement à ceux qui sont "intégrés" Ces personnes.

Il est à souligner qu'au-delà des conditions dans lesquelles de nombreuses personnes Roms vivent en France, le racisme s'exprime envers les Roms de maintes autres façons :

- Refus de scolarisation
- Refus de domiciliation
- Expulsions systématiques des lieux de vie informels dans lesquels vivent des personnes Roms
- Eloignements du territoire
- Racisme environnemental, qui vise les personnes contraintes de vivre sur des terrains pollués (plomb, produits chimiques...)
- Antitsiganisme exacerbé et décomplexé dans les médias

Au-delà de ces stéréotypes et préjugés, le racisme peut s'exprimer à l'égard des personnes désignées comme Roms par plusieurs actes (non exhaustifs) constatés :

- Meurtre de Angela Rostas par des militants d'extrême droit en février 2024

- Plusieurs collectifs de riverains qui luttent contre les bidonvilles et la présence de leurs habitant.e.s avec parfois une insistance sur la présence et les préjugés antitsiganes (Marseille)
- Violences et destruction de bien par des riverains d'un bidonville à Vemart
- Propos anti-Roms déclarés par le maire de Wissous et ses conseiller.e.s municipaux pour expulser un bidonville et assumé dans les médias.

b. Votre organisation dispose-t-elle d'indicateurs pour mesurer les actes à caractère discriminatoires ? Si oui, quel est le mode de collecte de données utilisé, et que révèlent les données de 2022 ?

Le CNDH Romeurope ne dispose pas d'indicateurs permettant de mesurer les actes à caractère discriminatoire d'une façon objective.

Cependant, notre mission d'observatoire nous permet toutefois de recenser et compiler certaines discriminations, sur le plan de l'appartenance ethnique réelle ou supposée, de la nationalité, du lieu de résidence et/ou des conditions socio-économiques des personnes : les expulsions des lieux de vie, les incendies de squats ou bidonvilles, certains blocages d'accès aux droits (sur la scolarisation, la domiciliation, l'accès au compte etc.). Cet observatoire n'a pas vocation ni la capacité d'être exhaustif et dépend des remontées d'information des 50 membres (associations et collectifs) du CNDH Romeurope.

Le seul observatoire quantitatif que nous avons est celui des expulsions des lieux de vie informels. Celui-ci s'articule chaque année autour d'une thématique particulière autour des expulsions. Depuis 2024, un comité scientifique, composé d'universitaires spécialisés, permet d'appuyer l'analyse des expulsions avec d'autres indicateurs et d'objectiver plus de situations.

Cet Observatoire des expulsions de lieux de vie informels est composé de plusieurs associations actives dans le domaine de l'accompagnement et de la défense des droits de personnes en situation de précarité et mal-logées.

L'Observatoire permet un recensement précis des expulsions par diverses structures accompagnant des publics ciblés par des expulsions. Pour cela, nous nous sommes dotés d'un outil permettant ce recensement : www.observatoiredeexpulsions.org

Les données de l'Observatoire s'appuient sur une veille médiatique ainsi que sur les signalements effectués par des contributeurs salariés et bénévoles des associations partenaires de l'Observatoire. Ces signalements sont basés, pour Grande-Synthe et les villes du Calais, sur des observations directes et quasi-systématiques des expulsions.

En dehors des villes du Calais et de Grande-Synthe, l'Observatoire a noté une présence plus importante de certaines nationalités dans les lieux de vie expulsés : Roumaine, Bulgare, Albanaise, Moldave, Ukrainienne notamment.

Dans ces pays, les communautés Roms représentent une part importante des citoyens et subissent du racisme et des discriminations extrêmement fortes. Ils ne représentent évidemment pas la totalité des habitant.e.s des squats et des bidonvilles mais y sont représentés de façon significative.

Le rejet, le racisme et la discrimination sont aussi une réalité en France pour les personnes roms, impactées de manière démesurée par le mal-logement et les expulsions. En 2024 (de janvier à août), sur les 298 expulsions recensées, 94 ont visé des lieux de vie occupés par des roms ou perçues comme

tel (soit 31%) des expulsions. Bien que tous les sites n'étaient pas uniquement occupé par des roms, ont peu estimer que ces expulsions ont touchées environ 5000 personnes Rom ou considérées comme tel.

Enfin, les remontées de terrain permettent d'avoir des alertes sur le climat général à l'encontre des personnes Roms ou présumé tel.

c. Quelles sont les situations les plus préoccupantes que vous avez rencontrées en 2022 ?

- Meurtre de Angela Rostas par des militants d'extreme droit en février 2024 :

Le 22 février, à Chênex, en Haute Savoie, Angela Rostas, enceinte de sept mois, est abattue sur le seuil de son mobile-home par deux hommes qui avaient déjà mené une expédition punitive sur un autre bidonville quelques jours plus tôt. Ce meurtre est ouvertement qualifié comme « commis en raison de la race, l'ethnie, la nation ou la religion ».

- Plusieurs collectifs de riverains qui luttent contre les bidonvilles et la présence de leurs habitant.e.s avec parfois une insistance sur la présence et les préjugés antitsiganes (Marseille)
A Marseille, les actions du collectif ont empêché la construction d'un projet de village d'insertion.

- Violences et destruction de bien par des riverains d'un bidonville à Vemart :
Un an après l'affaire de « Villeron » ou des habitant.e.s et le maire ont détruit un bidonville, expulsé les habitant.e.s et proféré des propos antitsiganes. Si la préfecture a condamné cette action et justice saisie, la procédure est toujours en cours.

- Propos anti-Roms déclarés par le maire de Wissous pour expulser un bidonville
A Wissous dans le 93, le maire propose a proposé à ses adjoints et conseilr.e.s d'aller expulser une famille puis s'en est vanté en diffusant des photos du résultat et avec des propos ouvertement antitsiganes.

d. A l'heure où commence à se déployer le plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026), quel bilan votre organisation fait-elle des plans de lutte précédents et quelles analyses fait-elle du plan 2023-2026 ?

- Le CNDH se positionne en partenaire exigeant et constructif de la mise en oeuvre du Prado et de l'action de la Dilcrah (Participation au comité de suivi du Prado, participation à des groupes de travail, appui aux membres pour la réponse aux appels à projets locaux de la Dilcrah, actions de refonte d'un outil de lutte contre les préjugés antitsiganes, renforcement de l'accès à la justice et aux droits des personnes Roms, participation au « Roma civil monitor ».)
- L'augmentation de l'enveloppe de l'appel à projets, notamment au niveau local était un véritable enjeu de financer les associations qui luttent contre l'antitsiganisme. Cependant, plusieurs des associations membres du réseau ont postulé à l'appel d'offre de la DILCRAH pour la mise en œuvre du PILCRA sur le volet de la lutte contre l'antitsiganisme. Aucune de ces associations n'a obtenu de budget. (Seule deux associations agissant en faveur des voyageurs a obtenu un budget résiduel au niveau local) – Ce manque de budget ne permet pas de mettre en œuvre le Prado avec la société civile locale.

La question de la lutte contre l'antitsiganisme n'est pas assez appuyée par la DILCRAH et mise en avant au sein des CORAHD

Au niveau national les faibles budgets alloués à la lutte contre l'antitsiganisme ne permettent pas une mise en œuvre totale du PILCRA même si les associations avancent sur le sujet.

- Le CNDH Romeurope participe au comité de suivi de la mise en œuvre du PRADO (mars 2024) L'association a exprimé le souhait d'être associé au vademecum sur le racisme par l'Education Nationale.

II. Activités de votre organisation

- . Quelles actions votre organisation a-t-elle menée en 2024 dans le cadre de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ?

Animation de réseau

- Organisation d'un webinaire sur la lutte contre l'antitsiganisme à destination des membres et partenaires

Plaidoyer

- Organisation d'un groupe de travail pour la refonte d'un livret-outil sur la lutte contre l'antitsiganisme et les préjugés. La sortie du livret est prévue pour début 2025.
- Participation au comité de suivi du Pilcra
- Participation au « Roma civil Monitor » pour contribuer au nouveau cadre stratégique de l'UE pour l'inclusion des Roms
- Participation à la 17eme plateforme pour l'inclusion des Roms organisé par la commission européenne.

Action en justice

Suivi de l'action en justice engagée en 2023 dans l'affaire Villeron afin que les personnes concernées puissent obtenir justice.

Observatoire

Plusieurs observatoires dont la question de l'antitsiganisme, si avéré est indiqué (observatoire des expulsions, observatoire des incendies, observatoire des blocages sociaux et scolarisation etc.)

- . **Votre organisation est-elle engagée dans des partenariats (avec d'autres organisations / avec les pouvoirs publics) ? Si oui, quels projets ont été mis en place ou poursuivis en 2024 ?**

- Participation au « Roma civil Monitor » pour contribuer au nouveau cadre stratégique de l'UE pour l'inclusion des Roms
- Participation aux groupes de travail ou conférences sur l'antitsiganisme de la DIHAL

- . Comment votre organisation est-elle impliquée dans le déploiement du plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026) ?

Le positionnement de l'association comme partenaire exigeant et constructif de la mise en œuvre du Prado et de l'action de la Dilcrah (Participation au comité de suivi du Prado, participation à des groupes de travail, appui aux membres pour la réponse aux appels à projets locaux de la Dilcrah.

- La refonte de notre outil phare en matière de lutte contre l'antitsiganisme : En lien avec des personnes Roms victimes d'antitsiganisme et avec des bénévoles de notre réseau : initier un travail de refonte de notre brochure de lutte contre les préjugés. La brochure s'appuiera sur des témoignages de personnes concernées, des chiffres clés, des manières pratiques de reconnaître et d'agir contre l'antitsiganisme. Sa préparation a été réalisé en 2024, l'outil sortira début 2025.

- Le renforcement à l'accès à la justice et aux droits des personnes Roms victimes de racisme et de discrimination par la diffusion de la Charte visant à la reconnaissance et le respect des droits fondamentaux et de la dignité des personnes vivant en bidonville. Notamment les personnes Roms : Création d'une charte des droits des habitants vivant en habitat informes, facilitation et promotion de la saisine du Défenseur des Droits, poursuite du travaille sur le dossier de Villeron, afin que les personnes victimes d'antitsiganisme en février 2023 puissent obtenir réparation et justice.

- Dans le cadre de la coalition « Roma civil monitor » avec d'autres associations : organiser un atelier de travail sur les discriminations subies par les personnes désignées comme Roms

- Organisation d'un webinaire sur la lutte contre l'antitsiganisme auprès des membres et partenaires

III. Thématiques spécifiques

NB : Selon les thèmes correspondant au champ d'actions de votre organisation, vous êtes invité(e) à produire un paragraphe sur les projets menés par votre organisation (plaidoyer, accompagnement, prévention, sensibilisation, formation, etc.) et à évoquer les principaux problèmes identifiés et les potentielles réponses qui devraient être initiées pour les résoudre. La CNDH a pour vocation de formuler des recommandations à l'État et les remontées de terrain sont essentielles pour permettre une approche par les droits.

a. Jeunesse et racisme, antisémitisme et xénophobie (y compris actions éducatives)

b. Outils numériques (réseaux sociaux, algorithmes...), racisme et antisémitisme

- . Discriminations du quotidien ; cumul et croisement des discriminations

Webinaire sur la lutte contre l'antisiganisme auprès des membres et des partenaires

Saisine du Défenseur des droit en cas de discrimination auprès des personnes concernées (domiciliation, scolarisation, etc.)

- . Traitement médiatique et biais racistes, antisémites et xénophobes

Remontées sur la plateforme Pharos lorsque l'association identifie des propos racistes sur les médias

- . Autres thèmes que vous souhaitez développer

Traitement médiatique.

IV. Perspectives d'avenir

Quelles actions votre organisation envisage-t-elle d'entreprendre dans les prochains mois et prochaines années concernant la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les discriminations ?

- Publication de notre outils de lutte contre les discriminations et l'antitsiganisme
- Diffusion de la charte des droits des habitant.e.s des lieux de vie informels . Création d'un kit de médiation autour de la charte avec et pour les personnes concernées, facilitation et promotion de la saisine du Défenseur des Droits, poursuite du travaille sur le dossier de Villeron, afin que les personnes victimes d'antitsiganisme en février 2023 puissent obtenir réparation et justice.
- Articulation entre le Pilcra et la stratégie française 2030 de la Dihal
- Convaincre le Gouvernement et la Dilcrah de financer davantage les associations qui mettent en œuvre des projets et actions de lutte contre l'antisiganisme, notamment au niveau local.
- Continuer l'investissement auprès du Roma Civil monitor : Dans le cadre de la coalition « Roma civil monitor »avec d'autres associations : organiser un atelier de travail sur les discriminations subies par les personnes désignées comme Roms dans le cadre de leurs relations avec la CAF, débiter un travail collectif de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie française 2020-2030 en réponse à la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 12 mars 2021 pour « l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms » en se basant sur les indicateurs et le premier axe de ladite stratégie, continuer le travail de veille du traitement par la presse des voyageurs, des Roms